 

AUTORISATION de la composante pour le déplacement

des PERSONNELS

vers des UNIVERSITES du programme ERASMUS+ (pays participants)

Année académique 2019/20

Déplacement **OS** «Soutien Organisationnel» Mobilité d’organisation ou de prospection dans une ou plusieurs

universités partenaires ou éligibles à Erasmus+.

**Rappel : la base de financement pour le calcul de la part Erasmus OM est de 3 perdiem européen + le forfait voyage pour la visite d’une université et de 4 perdiem + le forfait voyage pour 2 universités et plus.**

Nom : Prénom :

Composante USMB :

Université(s) partenaire(s), ville(s), pays :

Motif(s) du déplacement :

Dates prévisionnelles : du au

**Nombre de jours de mobilité SEJOUR, HORS VOYAGE (*obligatoire*) :**

*Les dates prévisionnelles pourront être modifiées mais devront conserver le même nombre de jours prévues sur cette autorisation.*

*La ou les mobilités seront attestées par une ou des attestations de présence signée(s) par le ou les universités partenaires.*

Au départ de la résidence professionnelle : Chambéry Annecy

Domaine d’études \* :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Accord du Directeur de l’U.F.R. : à**  le

(Signature) (Cachet)

**\*Il s’agit du code discipline indiqué dans l’accord inter-institutionnel**

Un seul appel à candidatures par an

**Retour pour le 27 septembre 2019 dernier délai**

Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en compte et retournées dans la composante